

**Grille d'évaluation critériée
INTERDISCIPLINARITÉ
Secondaire 1**

CRITÈRE A – Base disciplinaire		CRITÈRE B - Synthèse	CRITÈRE C - Communication	CRITÈRE D - Réflexion
1-2	L'élève : • démontre qu'il dispose d'une base disciplinaire pertinente limitée.	L'élève : • établit peu de liens et/ou des liens superficiels entre les disciplines.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon limitée.	L'élève : • décrit les points forts et les limites du processus d'apprentissage interdisciplinaire de façon limitée.
3-4	L'élève : • démontre qu'il dispose dans une certaine mesure d'une base disciplinaire pertinente.	L'élève : • établit des liens entre les connaissances disciplinaires pour arriver à une compréhension convenable.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon relativement claire.	L'élève : • décrit les points forts et les limites du processus d'apprentissage interdisciplinaire ; • indique quelques avantages ou limites des connaissances disciplinaires dans des situations particulières.
5-6	L'élève : • démontre qu'il dispose en grande partie de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer sa compréhension interdisciplinaire.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon généralement claire ; • identifie des sources.	L'élève : • explique les points forts et les limites du processus d'apprentissage interdisciplinaire ; • indique quelques avantages et limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
7-8	L'élève : • démontre qu'il dispose parfaitement de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer une compréhension interdisciplinaire cohérente.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon claire, organisée et cohérente ; • cite des sources pertinentes.	L'élève : • évalue les points forts et les limites du processus d'apprentissage interdisciplinaire ; • décrit quelques avantages et limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.

**Grille d'évaluation critériée
INTERDISCIPLINARITÉ
Secondaires 2 et 3**

CRITÈRE A – Base disciplinaire		CRITÈRE B - Synthèse	CRITÈRE C - Communication	CRITÈRE D - Réflexion
1-2	L'élève : • démontre qu'il dispose d'une base disciplinaire pertinente limitée.	L'élève : • établit peu de liens et/ou des liens superficiels entre les disciplines.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon peu structurée, claire ou cohérente.	L'élève : • mène une réflexion limitée sur lui-même en tant qu'apprenant disciplinaire et interdisciplinaire ; • résume la contribution des différentes disciplines de façon limitée.
3-4	L'élève : • démontre qu'il dispose dans une certaine mesure d'une base disciplinaire pertinente.	L'élève : • établit des liens entre les connaissances disciplinaires pour arriver à une compréhension convenable.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon relativement claire et cohérente ; • identifie des sources.	L'élève : • mène une réflexion sur lui-même en tant qu'apprenant disciplinaire et interdisciplinaire ; • indique quelques avantages et limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
5-6	L'élève : • démontre qu'il dispose en grande partie de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer sa compréhension interdisciplinaire.	L'élève : • communique sa compréhension interdisciplinaire de façon Généralement bien organisée et cohérente, en reconnaissant des formes ou des supports de communication appropriés ; • identifie des sources pertinentes.	L'élève : • mène systématiquement une réflexion sur lui-même en tant qu'apprenant disciplinaire et interdisciplinaire ; • décrit quelques avantages et limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
7-8	L'élève : • démontre qu'il dispose parfaitement de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer une compréhension interdisciplinaire cohérente et approfondie.	L'élève : • communique une compréhension interdisciplinaire claire et bien structurée, en commençant à utiliser les formes ou les supports de communication sélectionnés de manière appropriée ; • documente des sources pertinentes.	L'élève : • mène systématiquement une réflexion complexe sur lui-même en tant qu'apprenant disciplinaire et interdisciplinaire ; • explique les avantages et les limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.

**Grille d'évaluation critériée
INTERDISCIPLINARITÉ
Secondaires 4 et 5**

CRITÈRE A – Base disciplinaire		CRITÈRE B - Synthèse	CRITÈRE C - Communication	CRITÈRE D - Réflexion
1-2	L'élève : • démontre qu'il dispose d'une base disciplinaire pertinente limitée.	L'élève : • identifie peu de liens et/ou des liens superficiels entre les disciplines.	L'élève : • applique ses compétences de communication dans le cadre de l'apprentissage interdisciplinaire de façon peu structurée, claire ou cohérente.	L'élève : • démontre une réflexion limitée sur le développement de sa compréhension interdisciplinaire ; • décrit les avantages ou les limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
3-4	L'élève : • démontre qu'il dispose dans une certaine mesure d'une base disciplinaire pertinente.	L'élève : • démontre qu'il dispose de connaissances disciplinaires pour arriver à une compréhension convenable.	L'élève : • applique ses compétences de communication dans le cadre de l'apprentissage interdisciplinaire de façon relativement organisée et cohérente, en reconnaissant des formes ou des supports de communication appropriés ; • énumère des sources.	L'élève : • démontre une réflexion convenable sur le développement de sa compréhension interdisciplinaire ; • décrit quelques avantages et limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
5-6	L'élève : • démontre qu'il dispose en grande partie de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer une compréhension interdisciplinaire cohérente et approfondie.	L'élève : • applique ses compétences de communication dans le cadre de l'apprentissage interdisciplinaire de façon généralement organisée, claire et cohérente, en commençant à utiliser les formes ou les supports de communication sélectionnés de manière efficace ; • documente des sources pertinentes en utilisant une convention reconnue.	L'élève : • démontre une réflexion significative sur le développement de sa compréhension interdisciplinaire ; • explique les avantages et les limites des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.
7-8	L'élève : • démontre qu'il dispose parfaitement de la base disciplinaire nécessaire.	L'élève : • synthétise des connaissances disciplinaires afin de démontrer une compréhension interdisciplinaire cohérente, approfondie et perspicace.	L'élève : • applique ses compétences de communication dans le cadre de l'apprentissage interdisciplinaire de façon systématiquement bien structurée, claire et cohérente, en utilisant les formes ou les supports de communication sélectionnés de manière efficace ; • documente systématiquement des sources bien choisies en utilisant une convention reconnue.	L'élève : • démontre une réflexion approfondie et nuancée sur le développement de sa compréhension interdisciplinaire ; • évalue de manière approfondie et complexe les avantages et les limites des connaissances et des modes de la connaissance disciplinaires et interdisciplinaires dans des situations particulières.

Ces grilles ont été prises dans le guide « FAVORISER L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE INTERDISCIPLINAIRES DANS LE CADRE DU PEI » du PEI, pages 61 à 67.